

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à 19 heures 00, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Olivier CIAVALDINI, Maire.

Etaient présents : CIAVALDINI Olivier, VARRAUT Eric, VARRAULT Hélène, RAZZANO Sophie, BEAUT Sébastien, TRINKAUS Jean-Philippe

Absents : GOURILLON Pierre (pouvoir à BEAUT Sébastien), BLUZET David, KINTZ PANNET Marie-Christine (pouvoir à TRINKAUS Jean-Philippe)

Secrétaire de séance : VARRAUT Eric

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu de la séance précédente.

1. Politique sociale scolaire et périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- Les frais de dérogations scolaires seront pris en charges à hauteur du montant des frais de la commune « d'hébergement » Verdun-Ciel.
- Les frais périscolaires de la commune de Verdun-Ciel seront pris en charge à 100 %

A défaut d'un accord ou d'une convention qui ne prévoit pas le paiement partiel, les dérogations seront refusées.

2. Prestation ménage et entretien des locaux de la Mairie.

La personne pressentie pour l'entretien des locaux de la mairie, a finalisé ses démarches administratives pour être immatriculée comme EI (Entreprise Individuelle) de façon à pouvoir facturer des prestations de ménage. Deux types de prestation sont envisagés :

- l'un qui concerne le ménage hebdomadaire des locaux de la Mairie et des sanitaires. Le volume horaire prévu est de 3 H / semaine pour environ 47 semaines à l'année de travail. Le tarif horaire est de 20 €/h soit un montant par semaine de 60 €. Le montant global à l'année est estimé à 2 820 €.
- L'autre concerne le nettoyage de la salle communale et le nettoyage des surfaces vitrées. Ce type de prestation est plus ponctuel, à la demande, et tient compte des locations éventuelles de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les 2 types de prestation proposées et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour finaliser celles-ci.

3. Subvention

Après en avoir délibéré par 7 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal DECIDE de verser une subvention de 50 € 00 au comité des 3 rivières du souvenir français de Verdun-Ciel

4. Vente de bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de vendre du bois au prix de 6 Euros le stère pour la période 2025 - 2026.

5. RPQS 2024.

En application des dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Dheune communiquent au Conseil Municipal le rapport annuel 2024 retraçant le prix et la qualité du service.

6. Bail Presbytère.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal DECIDE de louer le logement du Presbytère moyennant un loyer mensuel de 750 € euros et DONNE tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les documents nécessaires au bail.

7. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, il est proposé, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre, sur le budget principal

Chapitre	Article	Intitulé	Budget 2025	Crédits autorisés par ouverture anticipée 2026
21	212	Agencements et aménagements de terrains	35 000 € 00	8 750 € 00
	2116	Cimetière	7 000 € 00	1 750 € 00

Le conseil municipal :

- APPROUVE l'ouverture des crédits anticipés dans les conditions exposées ci-dessus dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025.

- PRECISE qu'un état des dépenses engagées en vertu de cette autorisation doit être dressé par l'ordonnateur, adressé au comptable et joint au budget lors de sa transmission au représentant de l'État.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.

Ont signé au présent registre les mois, an, jour, sus nommés les membres présents.